



Publication du RID 2023

Le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) dans son édition 2023 est désormais disponible sur le site Internet de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) dans les trois langues de travail de l'Organisation ([français](#), [allemand](#), [anglais](#)). Il est à noter qu'une version russe de ce règlement sera mise en ligne dans le courant de l'année 2023.

Cette nouvelle édition du RID existera également sous forme imprimée. Elle sera publiée en anglais et en français par deux maisons d'édition dont les coordonnées se trouvent sur le site Internet de l'OTIF.

Le nouveau RID entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplacera l'édition 2021. En vertu d'une mesure transitoire générale, les prescriptions de l'édition 2021 pourront néanmoins encore être utilisées jusqu'au 30 juin 2023.

Le RID s'applique aux transports internationaux ferroviaires de marchandises dangereuses entre ses 45 États parties en Europe, Asie et Afrique du Nord. Dans les États membres de l'Union européenne, il s'applique aussi aux transports nationaux.

Afin de faciliter le transport multimodal, le RID est étroitement coordonné avec les prescriptions sur les marchandises dangereuses pour la route (ADR) et la navigation intérieure (ADN).

Le RID 2023 tient compte des récents progrès techniques et scientifiques, ce qui contribue à augmenter encore la sécurité du rail, mode de transport propre et efficace énergétiquement.

